

Accident avec exposition au sang ou à des liquides biologiques (fluides corporels)



1 EN URGENCE

Piqûres, coupure, contact sur peau lésée

- Laisser saigner, sinon ne pas faire saigner
- Nettoyage immédiat à l'eau + savon
- Rinçage
- Réaliser la désinfection avec un antiseptique pendant minimum 15 minutes (trempage) : Dakin, chlorexidine ou à défaut alcool 70°

Projection muqueuses (yeux, bouche)

- Rincer abondamment au sérum physiologique ou à l'eau pendant minimum 15 min
=> Si port de lentilles souples les jeter. Si autres types de lentilles, prendre l'avis d'un ophtalmologue avant leur réutilisation



2 DANS LES 4 HEURES

- Si patient source inconnu ou dont la sérologie est positive (VIH, VHB, VHC)
=> avis médical en urgence auprès du médecin référent
- Vérifier le statut sérologique de la victime et du sujet source (quand il est connu et avec son consentement = indispensable)



3 DANS LES 24 - 48 HEURES

- Déclaration en accident du travail à l'employeur (transmission à la CPAM)
- Informer le service de prévention et de santé au travail de l'accident
- Un suivi clinique par bilan sanguin pourra être mis en place dans les semaines et mois à venir

Coordonnées du médecin référent à contacter en urgence :

Sites		Numéros
Vannes	CeGIDD	02.97.01.99.55
Lorient	Service hématologie	02.97.06.91.85
Rennes	Centre Hospitalier, service maladies infectieuses (urgences en dehors des heures ouvrables)	02.99.28.95.64 02 99 28 43 21 (accueil)
Nantes	CHU Hôtel Dieu - CeGIDD	02.40.08.31.19
Redon	Service des urgences	02.99.71.71.96
Pontivy	Service de médecine polyvalente ou standard	Pontivy service de médecine polyvalente 02.97.79.00.00

En l'absence de réponse du service référent, contacter le service d'urgence le plus proche